LE MENSUEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AULNAY SOUS BOIS
AVRIL 2017 – NUMERO 207

ACIA—BETH MOSCHE
3, Avenue Clermont Tonnerre
93600 Aulnay sous Bois
Téléphone : 01.48.79.37.10
Adresse e-mail : aciabethmosche@free.fr
Site Internet : http://bethmosche.free.fr
Le mensuel est rédigé et édité par F. Silvera

בע"ה

EDITORIAL

Chers amis,
Nous sommes aux portes du mois de Nissan, mois de la libération d'Egypte du peuple Hébreu par la main d'Hachem. Cette libération est commémorée, depuis lors, à l'occasion de la Fête de Pessah et notamment au cours du Seder relatant cette libération durant lequel le chef de famille raconte la sortie d'Egypte à ses enfants comme s'il était sorti lui-même d'Egypte
Hachem a fait sortir les Hébreux d'Egypte c'est pour leur donner la Torah ainsi que la Terre d'Israël qu'il a offert en héritage aux descendants d'Avraham, d'Itshak et de Yaacov.
Aujourd'hui, une bonne partie du Peuple Juif vit sur cette Terre et nombreux sont ceux qui, dans une situation économique extrêmement difficile, ne pourront financer le Seder de Pessah.
Nombreuses sont les associations qui cherchent à remédier à cette situation en livrant des paniers de Pessah à des familles entières ou en organisant des seders collectifs.
Ne restez pas indifférent aux difficultés de vos frères juifs en France ou en Israël.
Cette année exceptionnellement, le Rav Aharon Gabay organise à la synagogue, les deux sedarim de Pessah. Pour ceux qui seraient intéressés, prière de se rapprocher de lui ou de le contacter via l'e-mail de la synagogue.
Au nom du Comité, je vous souhaite un Pessah Cacher Vé Saméah'.

Le film sur la fête de Pourim 5777, est sur notre site Internet. N'hésitez pas d'aller le visualiser (Rubrique les photos par année puis 5777)

(Freddy SILVERA)

PESSAH 5777

Quelques perles sur Pessah issues du site Internet www.torah-box.com

Les invités du Séder

« Voici le pain de pauvreté que nos pères ont mangé en Egypte. Quiconque a faim, vienne et mange. » (Haggada de Pessa'h)
Pourquoi doit-on inviter lorsque nous disons « Voici le pain de pauvreté » ? Ne fallait-il pas mieux faire une invitation lorsque nous commençons le repas en lui-même ?
L'auteur de la Haggada a voulu nous enseigner comment recevoir des invités.
Il existe des familles qui, lorsqu'elles se préparent à recevoir des invités, se fatiguent plusieurs jours à l'avance pour que la maison soit en ordre et propre. Bien entendu, les enfants doivent faire attention à ne pas salir… Cet événement est exceptionnel et ne se produit qu'une seule fois par an, car les membres de la famille ne veulent pas recevoir d'invités. Mais la Michna dans Pirké Avot nous enseigne que les pauvres sont comme les membres de la maison, c'est-à-dire qu'il faut les faire rentrer dans la maison tous les jours, quel que soit l'état de la maison.
C'est pourquoi nous invitons les pauvres à notre table de Pessa'h uniquement lorsque ce pain de pauvreté est déposé sur notre table, pour nous faire comprendre que dans cette maison aucun préparatif particulier n'est mis en place pour recevoir des invités…
Le jour de Yom Tov, il existe une obligation d'ouvrir sa porte aux invités. En revanche, le jour de Chabbath, c'est une grande Mitsva mais ce n'est pas une obligation.

La sortie d'Egypte

« Et si le Saint béni soit-Il n'avait pas fait sortir nos ancêtres d'Egypte, nous, nos enfants et nos petits-enfants serions encore asservis à Pharaon en Egypte. » (Haggada de Pessa'h)
A priori, cette phrase n'est pas logique, car actuellement nous sommes asservis ! Même si l'on veut dire que de nos jours notre situation ne correspond pas à un asservissement, que dire de ces juifs qui furent enfermés dans les terribles camps de concentration en Allemagne, eux aussi ont prononcé cette phrase : « Et si le Saint béni soit-Il n'avait pas fait sortir nos ancêtres d'Egypte, nous, nos enfants et nos petits-enfants serions encore asservis à Pharaon en Egypte. ». N'est-ce pas qu'il s'agissait d'un asservissement ?!
Le Beth Halévi nous donne la réponse : "asservis" certes, mais pas esclaves!
Quelle différence entre asservissement et esclavage ?
Lorsqu' Hachem nous a sorti d'Egypte, Son intention n'était pas de nous sortir de l'esclavage à la liberté. Nous étions esclaves et nous sommes restés esclaves. Nous étions esclaves de Pharaon et à présent nous sommes esclaves d'Hachem. Nous ne sommes pas sortis libres, mais esclaves.
Si c'est ainsi, à quoi correspond la sortie d'Egypte ?
Cette sortie d'Egypte est spirituelle. Nous étions esclaves d'un homme, de ses envies. Lorsque nous sommes sortis d'Egypte, nous sommes sortis de l'esclavage spirituel. Puis nous avons reçus la Torah qui nous a rendus à jamais libres. Car comme nous l'enseigne le Midrach Rabba : « Il n'existe d'homme libre que celui qui étudie la Torah. »

Nos ennemis

« A chaque génération nos ennemis se dressent contre nous pour nous exterminer. » (Haggada de Pessa'h)
A combien d'années correspond une "génération" ? Entre vingt et quarante ans. A priori, comment est-il possible de dire qu'à chaque génération nos ennemis veulent nous exterminer, car nous ne percevons pas qu'ils veulent nous exterminer. Dans le livre des Prophètes, il y eut une période de calme de plus de 40 ans (Choftim 3,11) !
La réponse est la suivante : même s'il semble que nous avons connu des périodes de calme, la vérité est que nous ne savons pas toujours ce que veulent nous faire nos ennemis. De leur côté, ils veulent toujours nous exterminer, mais Hachem annule leurs mauvais plans. Il se peut que de temps en temps nous ayons le mérite de voir de nos propres yeux comment Hachem nous sauve des mauvais décrets, comme pour Pharaon ou Haman, mais la plupart du temps, Hachem nous sauve de leurs mains sans que nous le sachions ! La preuve est la suite de la Haggada : « Viens et déduis ce que Lavan voulait faire à notre père Ya'acov ! ». En fait, Ya'acov passa 20 ans auprès de Lavan, et cela fut profitable pour lui : il se maria à 4 femmes, il eut la majorité de ses enfants et s'est beaucoup enrichi pendant cette période. L'auteur de la Haggada nous enseigne que la vérité est que « Pharaon décréta seulement sur les enfants mâles, mais Lavan se proposa de déraciner tout. » Lorsque Ya'acov et sa famille se sont enfuis de la maison de Lavan, il est écrit qu'il se mit à les poursuivre pour les tuer. Nous devons donc apprendre de Lavan qu'à chaque génération nos ennemis veulent nous tuer, même s'il nous semble que tout va bien.

Les petites annonces communautaires

Talmud Torah

Dates du Talmud Torah:
02-09 et le 30 avril.
Attention
Fête de Pessah pas de cours les 16 et 23 avril.

Réfoua'h Chéléma

Réfoua'h Chéléma à Mr Salomon Teboul

Horaires Chabbat

Vendredi soir : 19h00
Samedi matin : 09h20
Samedi après-midi : 1h30 avant sortie Chabbath

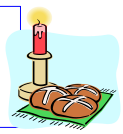

A la mémoire de ...

En cette veille de Pessah, nous voulons avoir une pensée particulière aux personnes disparues depuis le début de cette année 5777.
Fasse qu'Hachem envoie le réconfort à la famille proche et qu'Il leur permette de passer une fête de Pessah dans la sérénité.

Yaacov ben Yéhouda Menahem Rotenberg
Moumou ben Houani Melloul
Fernande Messaouda Mazal bat Sim'ha Ammouial
Fulbert Abraham ben Haïm Bellahsen
Abraham bar Sarah Hacohen

Yom Hachoa

L'office de Yom Hachoa aura lieu le Lundi 24 Avril 2017 à 19h30 à la synagogue.
Nous rappellerons les noms des disparus d'Aulnay sous Bois.
Le Comité compte sur vous tous.

Yom Hazikaron et Haastmaout

L'office de Yom Hazikaron débutera à 19h30 et il sera suivi de celui de Yom Haasmaouth.
Rendez vous le Lundi 1 Mai à 19h30 à la synagogue.
Ensuite nous chanterons, danserons et mangerons typiquement israélien.

Composition du plateau du Séder

Matsa
La matsa est l'élément toujours présent du plateau de Pessah. Les matsots doivent être au minimum de 3. Aussi, il est conseillé d'utiliser de la matsa chmoura pour faire le motsi ainsi que la mitsva d'afikoman lors du repas.

Zroa
Le zroa est un os grillé généralement d'agneau bien que l'on puisse utiliser un os de poulet. Il représente le"bras étendu" zroa nétouya, avec lequel Hachem nous a fait sortir d'Egypte et symbolisera également le korban Pessah, le sacrifice de Pessah. On ne le mangera pas pendant le seder. On pourra toutefois le manger le lendemain.

Beitsa
C'est un œuf dur. Lorsque le Temple existait encore, on offrait un deuxième sacrifice appelé korban hagiga qui lui, était consommé en plat principal. Ainsi, en commémoration de la destruction du 2ème Temple, on le mange en signe de deuil.

Maror
Le maror est une préparation constituée principalement d'aliments amers afin de nous faire percevoir l'amertume que ressentaient nos ancêtres en Egypte infligée par les égyptiens. Parmi les légumes autorisés pour accomplir la mitsva de maror, la laitue est utilisée le plus couramment. On trempera le maror dans la harosset pour atténuer un peu son gout amer, mais on prendra garde de ne pas trop adoucir le maror.

Harosset
La harosset est également un plat d'une composition complexe et il symbolise le mortier avec lequel nos ancêtres fabriquèrent des briques pour les égyptiens. Il est composé de dattes, de noix, de pommes, d'amandes et d'autres ingrédients que l'on ajoute parfois. On utilise du vin rouge pour délayer le mélange

Karpas
Le karpas est un légume sur lequel on peut dire la bénédiction "Boré peri haadama". On utilise généralement le céleri, le radis ou la pomme de terre. On le trempe dans de l'eau salée en souvenir des larmes versées par nos ancêtres, esclaves en Egypte.

Hazeret
La hazeret est en fait de la laitue tout comme le maror. Certaines illustrations du plat du seder indiquent en effet maror une seconde fois, à la place de hazeret. De nos jours on nomme, à tort, hazeret le raifort. Cette méprise est due à l'ancienne coutume d'ajouter du raifort à la laitue mangée avec la matsa, pour la rendre un peu plus amère.

Vente du 'Hamets

Comme vous le savez, il est strictement interdit pour un Juif de posséder du 'Hamets (produits composé de blé, orge, avoine, épeautre ou seigle) pendant la fête de Pessa'h. Celui qui en possède avant la fête, doit s'en débarrasser ou le vendre à un non-Juif.
Les modalités sont très complexes, la vente ne peut être effectué que par un Rabbin compétent, qui vendra le 'Hamets de tous ceux qui lui auront délégué ce pouvoir la veille de Pessa'h au matin et lui rachètera 5 minutes après la sortie de la fête.
Vous avez la possibilité de la faire sur le site internet de torax box à l'adresse suivante :
http://www.torah-box.com/hamets/
Dernière limite : à remplir avant le 07 Avril 2017.

Recettes pour Pessah

Kougel aux pommes et matzah

Un petit gâteau alsacien pour Pessah.

Ingrédients :

5 matza plates – 4 œufs – 12 cl d'huile végétale – 120g sucre en poudre – 100g de raisins – 2 pommes vertes épluchées, vidées et râpées – 1cs de jus de citron – 1cs de zeste d'orange râpée

Préparation :

Préchauffer le four Th 190° C.
Beurrez un moule de 23cm de diamètre.
Mettez les matzot dans une grande jatte, recouvrez d'eau tiède et laissez reposer 10 mn. Egouttez et supprimez autant d'eau que possible.
Battez les œufs dans une jatte avec l'huile et le sucre, puis incorporez la matza, les raisins, les pommes, le jus de citron et le zeste d'orange. Versez dans le moule et mettre au four 45mn. Laisser refroidir dans le moule pendant 5 mn , puis découper en parts.
Bon appétit !!

ACIA
BETH MOSCHE
3, Avenue C. Tonnerre
93600 Aulnay sous Bois
Site internet :
Http://Bethmosche.free.fr
☎ : 01.48.79.37.10

ב"ה

LE BETH MOSCHE INFOS

PESSAH 5777
Dates et heures des offices
du jeûne des premiers nés à la Mimouna

Votre Calendrier pour la maison

1. RECHERCHE DU HAMETZ
Dimanche 09 Avril 2017 / 13 Nissan 5777 à partir de 21h14

2. JEUNE DES PREMIERS NES
Lundi 10 Avril 2017 / 14 Nissan 5777
De 05h28 à 21h16

3. DESTRUCTION DU HAMETZ
Lundi 10 Avril 5777 / 14 Nissan 5777
Interdiction de manger du Hametz à 11h30
Destruction du Hametz avant 12h30

4. VEILLE DE PESSAH et 1er SOIR DU SEDER
Lundi 10 Avril 2017 / 14 Nissan 5777
Allumage des bougies avant 20h17
Début du 1er Séder à partir de 21h16

5. **PREMIER JOUR DE PESSAH (Yom Tov)**
Mardi 11 Avril 2017 / 15 Nissan 5777

6. DEUXIEME SOIR DU SEDER
Mardi 11 Avril 2017 / 15 Nissan 5777
Allumages des bougies à partir de 21h23 à partir d'une flamme existante
Début du 2ème Séder à partir de 21h23

7. **DEUXIEME JOUR DE PESSAH (Yom Tov)**
Mercredi 12 Avril 2017 / 16 Nissan 5777
Fin de la première partie de la fête à 21h28

8. **CHABBAT PESSAH**
Vendredi 14 Avril 2017 / 18 Nissan 5777
Allumage des bougies avant 19h31
Entrée Chabbat 20h16
Sortie Chabbat 21h33

9. **VEILLE 7ème JOUR DE PESSAH**
Dimanche 16 Avril 2017 / 20 Nissan 5777
Allumages des bougies avant 20h26

10. **7éme JOUR PESSAH et VEILLE DU 8ème JOUR (Yom Tov)**
Lundi 17 Avril 2017 / 21 Nissan 5777
Allumages des bougies à partir de 21h33 à partir d'une flamme existante

11. **8éme JOUR et FIN DE PESSAH (Yom Tov)**
Mardi 18 Avril 2017 / 22 Nissan 5777
Fin à 21h38

IMPORTANT : Il faut attendre une heure après la sortie de la fête pour consommer le Hametz vendu

Votre Calendrier pour la synagogue

1. VEILLE DE PESSAH et 1er SOIR DU SEDER
Lundi 10 Avril 2017 / 14 Nissan 5777
Min'ha suivi d'Arvith à 19h30

2. PREMIER JOUR DE PESSAH (Yom Tov)
Mardi 11 Avril 2017 / 15 Nissan 5777
Cha'harit à 09h30 (Odou)
Lecture de la Haftara : David Silvera
Min'ha suivi d'Arvith à 19h30

3. DEUXIEME JOUR DE PESSAH
Mercredi 12 Avril 2017 / 15 Nissan 5777
Cha'harit à 09h30 (Odou)
Lecture de la Haftara : Rav Aharon Gabay
Min'ha suivi d'Arvith à 20h00
Fin de la première partie de la fête à 21h28

4. CHABBAT PESSAH
Vendredi 14 Avril 2017 / 18 Nissan 5777
Entrée Chabbat 20h16
Min'ha suivi d'Arvith à 19h00
Samedi 15 Avril 2017 / 19 Nissan 5777
Cha'harit à 09h30 (Odou)
Min'ha suivi d'Arvith à 20h00
Sortie Chabbat 21h33

5. VEILLE 7ème JOUR DE PESSAH
Dimanche 16 Avril 2017 / 20 Nissan 5777
Min'ha suivi d'Arvith à 19h00

6. 7éme JOUR PESSAH et VEILLE DU 8ème JOUR (Yom Tov)
Lundi 17 Avril 2017 / 21 Nissan 5777
Cha'harit à 09h30 (Odou)
Lecture de la Haftara : Gabriel Samuel
Min'ha suivi d'Arvith à 19h00

7. 8éme JOUR et FIN DE PESSAH (Yom Tov)
Mardi 18 Avril 2017 / 22 Nissan 5777
Cha'harit à 09h30 (Odou)
Lecture de la Haftara : Guy Lellouche
Min'ha suivi d'Arvith à 20h00

L'après-midi du dernier jour de Pessa'h, il est de coutume de prendre un troisième repas appelé Séoudat Machia'h lors duquel on mange des matsot et on boit quatre verres de vin.
Fin à 21h38

Il est interdit d'utiliser pendant Pessa'h tout ustensile dont on s'est servi pendant toute l'année avec du 'Hamets, à moins de le cachériser. Ceci inclut l'évier, le plan de travail dans la cuisine, la table etc...(Même si ces ustensiles sont restés longtemps sans être utilisés) 2)
Dans la sidra Matot (Bamidbar 31-23) la Tora dit : ''Tout ustensile qui a été utilisé avec le feu, doit être cachérisé par le feu, et toute chose qui n'a pas été utilisée avec le feu doit être cachérisée par l'eau.''
A partir de ce verset, les 'Hakhamim nous enseignent le principe de la cachérisation. C'est-à-dire que les ustensiles qui absorbent des aliments directement par le feu sans intermédiaire liquide (comme une broche ou une grille) doivent être portés à rouge par le feu (liboun 'hamour).
Les ustensiles qui absorbent des aliments par l'intermédiaire d'un liquide (comme les marmites) nécessitent une cachérisation par l'eau bouillante (hagala).
Les ustensiles utilisés seulement à froid nécessitent seulement un bon nettoyage à froid. Cependant, s'ils sont lavés à chaud (évier ou lave vaisselle) ils sont considérés comme des ustensiles utilisés à chaud. De même, s'ils ont contenu des liquides 'Hamets pendant 24 heures (ou des alcools, même peu de temps) ils sont considérés comme utilisés à chaud.

A. LE PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail, en marbre, granit ou même en Formica, qui est au préalable complètement nettoyé peut être cachérisé en y versant de l'eau bouillante. Ceci est valable seulement si le plan ne comporte aucune fente. Le jet d'eau doit être rattaché à la bouilloire.
Pour le Formica, certains le cachérisent en versant trois fois de l'eau bouillante. Il est quand même préférable de recouvrir le formica avec une toile cirée.
La table de cuisine se cachérise de la même façon en versant l'eau bouillante. Selon certains décisionnaires, il est préférable d'ébouillanter la table, le plan de travail ou l'évier de la cuisine avec une bouilloire électrique qui reste en permanence branchée (et constamment en ébullition). Cela est dû au fait que l'on dépose des aliments solides et chauds sur ces endroits, ce qui leur donne un statut spécial. Sur ces endroits, comme le marbre non recouvert ou l'évier, certains agissent de la façon suivante : on fait chauffer une brique qu'on dépose sur le marbre ou sur l'évier, et on verse l'eau bouillante sur la brique.
Évidemment, si ces endroits ne peuvent être complètement nettoyés, on les utilise seulement en les recouvrant de tôle, de bois ou d'une nappe épaisse.

B. LA TABLE DE LA SALLE A MANGER

La table de la salle à manger (sur laquelle on ne pose généralement pas des marmites) doit être soigneusement nettoyée et recouverte d'une nappe.

C. L'EVIER DE LA CUISINE

L'évier de la cuisine en inox se cachérise de la manière suivante : Il faut tout d'abord le nettoyer de toute trace de saleté ou d'aliment et le laisser sans utilisation (tout au moins à chaud) pendant 24 heures. Le trou d'évacuation (ainsi que la petite grille de trop plein) peut être nettoyé avec du "Décap- four" ou de la soude caustique afin de détruire toute trace d'aliment. On sèche complètement l'évier et on y verse l'eau bouillante en commençant par le fond, puis les parois et enfin le dessus de l'évier ainsi que la robinetterie. (On procède dans cet ordre afin que l'eau bouillante versée tombe sur des endroits secs).
Au moment où l'on ébouillante la robinetterie, il est conseillé d'ouvrir le robinet d'eau chaude.
Les éviers en céramique ou émail ne peuvent pas être cachérisés par la hagala. Il faut donc bien les nettoyer et ne pas les utiliser pendant 24 heures avant Pessa'h.
Il faut placer une grille au fond de l'évier et poser une bassine (tout cela afin que les ustensiles ne touchent pas l'évier). Il est bien malgré tout d'ébouillanter l'évier après les 24 heures de non utilisation.

D. LE REFRIGERATEUR

Le réfrigérateur ou le congélateur doivent être nettoyés seulement à froid. Certains ont l'habitude de recouvrir les grilles ou tablettes avec du papier.
Tout cela est aussi valable pour les placards où l'on dépose de la nourriture.

E. LA PLAQUE DE CUISSON ELECTRIQUE

La plaque de cuisson électrique ou vitrocéramique se cachérise de la façon suivante :
On nettoie minutieusement toute la plaque et on porte à haute température les parties sur lesquelles reposent les marmites.
Pour une plaque en vitrocéramique, il est préférable, dans la mesure du possible, de poser une espèce de grillage (cela laisse passer la chaleur et les marmites ne sont pas en contact) ou la plaque peut être recouverte d'un papier en aluminium très épais, dans lequel on aura fait des découpes au niveau des feux.
On fera de même pour les plaques à induction. Pour les cuisinières à gaz, les grilles qui supportent les marmites peuvent être cachérisées en les chauffant dans le four (par pyrolyse ou à une température équivalente).
Les parties entre les feux doivent être recouvertes de papier aluminium. Les parties qui ne touchent pas les marmites (par exemple les becs de gaz) ne nécessitent qu'un nettoyage.

F. LA PLAQUE DE CHABBAT

La plaque de Chabbat (de toute l'année) doit être soigneusement nettoyée et recouverte de papier aluminium.

G. DIVERS

Les nappes utilisées pendant toute l'année doivent être lavées à chaud (avec du détergent). Les nappes en tergal (qui se lavent seulement à froid) doivent être utilisées en les recouvrant d'un plastique.
Certains décisionnaires pensent qu'il faut éviter de cachériser le four électrique, à gaz, ou à micro-ondes.
Nous avons de même la coutume de ne pas utiliser pendant Pessa'h le lave-vaisselle de toute l'année.

ב"ה

PESSA'H
À AULNAY-SOUS-BOIS

Du 14 au 22 Nissan 5777
10 au 18 avril 2017

Pour la première fois à Aulnay-sous-Bois nous organisons **Sédèr de Pessa'h communautaire**.

Venez célébrer le Sédèr de Pessa'h dans une ambiance chaleureuse et authentique.

Participer à une expérience riche et unique autour des 4 coupes de vin, de la traditionnelle Matsa Chemoura faite à la main selons les différentes coutumes, de la tradition juive.

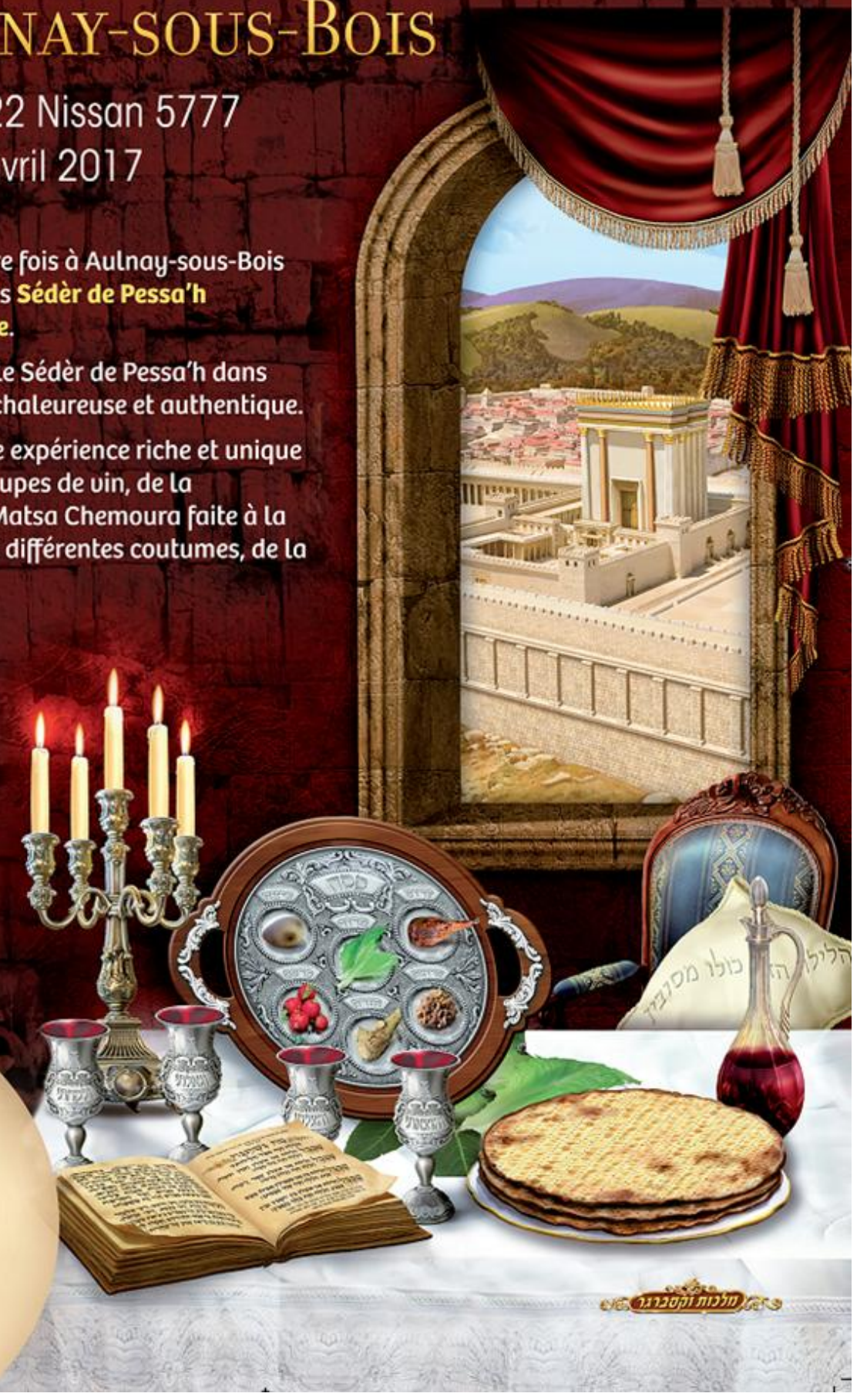

Renseignements et inscriptions - Aharon Gabay :
06 58 47 92 99